



MAIRIE DE NANTERRE

SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE LUNDI 12 MARS 2007

Didier DEBORD, président du conseil de quartier, ouvre la séance par l'énoncé de l'ordre du jour, défini préalablement avec le collectif. Il propose d'aborder dans un premier temps les questions budgétaires puis de présenter dans un deuxième temps l'initiative « projet de Ville, projets de vie » organisée par la Ville le 31 mars prochain.

Le budget 2007 revêt une importance particulière, puisqu'il sera le dernier budget exécuté en année pleine par la municipalité élue en 2001. Il s'élève à environ 222 millions d'euros et sera adopté par le Conseil Municipal à la fin du mois. Pour une grande part, il sera un budget d'« aboutissement », la municipalité, avec les services, ayant travaillé pour que l'ensemble des engagements pris soient tenus. En effet, sur les 93 engagements du contrat municipal passé en mars 2001, tous ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, mis à part un : la rénovation de la piste Jean Guimier. En effet, d'autres choix ont été faits après discussion avec les associations concernant les équipements sportifs, notamment avec un terrain sur les bords de Seine et le complexe sportif sur le Plateau Mont Valérien.

Un habitant constate que le budget global de la commune reste élevé par rapport au niveau de vie de sa population. Didier DEBORD précise que Nanterre a effectivement un bon niveau de ressources, lié à sa proximité avec La Défense. Elle lui permet d'avoir une rentrée de taxe professionnelle importante. Certaines villes environnantes bénéficient de retombées fiscales bien plus importantes liées à La Défense (Puteaux, Courbevoie...). « *Mais quelle politique social mettent-elles en oeuvre avec les ressources qu'elles perçoivent ?* », ajoute Didier DEBORD. La ville de Nanterre perçoit effectivement des ressources importantes mais elles sont redistribuées aux habitants par le biais d'un certain nombre de services qui leur sont rendus. De plus, à Nanterre, il y a 20% de personnes qui sont sous le seuil de pauvreté, la Ville n'est donc pas encore assez riche, ce qui lui permettrait de faire encore plus en direction de ce public.

Didier DEBORD présente ensuite quelques uns des engagements réalisés : L'ouverture d'un multi-accueil « La Courte Echelle », sur le Plateau Mont Valérien, qui constitue la 23^{ème} structure de la petite enfance à Nanterre ; le dispositif « Après l'école » qui a été expérimenté dans un 1^{er} temps sur les quartiers du Petit Nanterre et des Provinces Françaises, et a été élargi à au quartier du Parc, du Chemin de l'Île et du Vieux Pont à la rentrée de septembre 2006. Aujourd'hui, ce sont 987 enfants, soit 39% des enfants des quartiers concernés, qui bénéficient de ce dispositif ; l'ouverture de la Maison de l'Emploi et de la Formation en juillet dernier, lieu unique en France qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'emploi (ANPE, ASSEDIC, AFPA, Mission Locale de Nanterre, PLIE), pour dynamiser l'action de l'emploi et de la formation sur le territoire ; l'ouverture du Parc du Chemin de l'Île en juin 2006, 1^{ère} réalisation de l'aménagement Seine Arche, l'ouverture de trois antennes de mairies supplémentaires en 2005 (Vieux-Pont, Anatole France et Parc Nord) ; l'évolution du quotient familial réactualisé tous les ans et élargi aux activités sportives et culturelles, notamment avec les passeports découverte ; le renforcement des liens intergénérationnels, demande forte des 3^{èmes} Assises. Des actions ont été conduites dans ce sens, et en 2004 l'ouverture du centre de loisirs à Rouget de Lisle avec l'implantation du Centre Local et de Coordination gérontologique sur le même lieu y a contribué ; la signature d'une charte « ville handicap » en 2003, l'ouverture de l'AGORA, la maison des initiatives citoyennes ; la mise en place d'une direction de la tranquillité publique et de la prévention. Le rôle des agents de la tranquillité publique est aujourd'hui reconnu par tous, par les habitants mais aussi y compris par le Préfet et le commissariat de police ; la mise en place des 35 heures, avec la création de 220 postes...

Didier DEBORD rappelle qu'en 2005, la municipalité s'est fixée 7 priorités qui s'inscrivaient dans une perspective de développement durable, pour mieux répondre aux besoins des Nanterriens. Toutes ont été engagées et vont se poursuivre en 2007.

1^{ère} priorité : « continuer de construire, d'aménager et d'embellir Nanterre » : cette priorité a constitué un axe structurant de ce mandat et pour l'année 2007, la Ville souhaite particulièrement travailler sur la question du logement. Plus de 1 500 logements, toutes catégories confondues, du locatif et de l'accession, du social et du

privé, seront mis en chantier, livrés, ou engagés. La Ville a inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme l'obligation d'inclure un minimum de 40% de logements sociaux dans tous les programmes. D'ailleurs, sur les premières opérations en cours, les promoteurs appliquent la règle du jeu. La municipalité est déterminée à continuer de construire à Nanterre de l'habitat de qualité, diversifié, pour tous. 2007 sera également une année d'avancée du projet de ville de Nanterre. Ces constructions pour la plupart s'inscrivent dans le cadre des projets d'aménagement de la ville. Le projet d'aménagement de Seine-Arche vise à dynamiser toute la ville, tous les quartiers. Les projets de renouvellement urbain et social, sur les quartiers Université, du Petit Nanterre, du Parc, les opérations d'aménagement autour de La Boule, sur le terrain des Chenevieux, sur le quartier du Chemin de l'Île ont été pensés, débattus au sein d'ateliers d'habitants, des conseils de quartier, avec cette préoccupation forte d'unir Nanterre, et de lier les quartiers. Dans ce sens, cette année La Ville souhaite se mobiliser fortement pour le tramway T1 dans son tronçon entre Colombes et Rueil, qui aujourd'hui n'est toujours pas retenu dans le cadre du futur contrat de projet. Pour répondre à la question d'un habitant qui souhaite connaître l'état d'avancement de ce projet, Didier DEBORD rappelle que la Ville se bat depuis longtemps pour que celui-ci avance. Il permettrait en effet d'améliorer les déplacements d'un quartier à l'autre dans Nanterre. Le prolongement du tramway jusqu'à Asnières / Gennevilliers jusqu'à la place de la Boule est inscrit au contrat de projet 2007 / 2013 . Le prolongement, au-delà jusqu'à Rueil n'est pas inscrit dans ce contrat de projet, malgré une volonté forte des élus de Rueil et de Nanterre.

Odile WAFLART, habitante du quartier du centre, s'interroge sur les moyens de contrôle qu'a la Ville concernant l'obligation des 40% de logements sociaux dans tous les programmes. Didier DEBORD précise qu'avec la crise du logement, la Ville a voulu avoir une démarche volontariste dans ce domaine en inscrivant cette obligation dans le PLU. La loi SRU prévoyait déjà une obligation de construction de logements sociaux à hauteur de 20%. Le niveau de logement social à Nanterre s'élève à environ 54%. Les promoteurs jouent le jeu. La Ville souhaite poursuivre cet effort, à travers cette disposition, mais aussi à travers sa participation à la surcharge foncière : quand un opérateur de logement social souhaite construire du logement social sur la ville, il sollicite la collectivité pour participer à la surcharge foncière, et ainsi permettre un coût de sortie de logement à des tarifs accessibles au plus grand nombre. En contrepartie de la participation de la Ville à cette surcharge foncière, les opérateurs mettent à la disposition de la municipalité un contingent de logement pour qu'elle puisse répondre aux demandes de logements déposées par les nanterriens auprès de ses services.

Pour les 1500 logements engagés et qui doivent être livrés d'ici 2008, Odile WAFLART souhaite que la Ville soit claire sur le type de logement sociaux mis à la disposition des habitants et sur le niveau des loyers. Didier DEBORD précise que sur les loyers, il y a deux niveaux : s'il s'agit de logement social, les loyers sont encadrés et dépendent des types de financements obtenus. En effet, il existe plusieurs types de financements en fonction de ce qui est construit et les loyers s'imposent à l'opérateur. Pour les loyers du marché libre, en revanche, la Ville n'a pas de levier direct sur les loyers d'une manière générale. Elle peut en avoir dans le secteur privé dans le cadre de l'aide à la rénovation : ce sont les opérations de rénovation/réhabilitation que la ville peut mener et sur lesquelles elle peut apporter des financements à des bailleurs privés. En contrepartie, le propriétaire s'engage à ce que le coût du loyer soit limité et on retrouve alors le niveau de loyer des logements sociaux.

2^{ème} priorité : « rassembler les Nanterriens autour d'un projet de ville commun » : en effet, Nanterre est une ville en pleine mutation, à travers ses aménagements bien sûr, mais également au niveau de l'évolution de la population. L'initiative du 31 mars permettra d'ailleurs de faire valoir la diversité sociale et culturelle de Nanterre, de ses réalités locales qui se sont construites au fil des années à partir de valeurs basées sur la solidarité, la participation des habitants au projet de ville. 2007 sera aussi l'année des centres sociaux et culturels dans les quartiers. En février, deux nouveaux locaux de centres sociaux ont été inaugurés, celui des Canibouts, et celui de La Traverse, à la gare Université. Avec le Centre des Acacias au Chemin de l'Île, le Centre Valérie-Méot au Petit-Nanterre, le Centre Hissez Haut du Vieux-Pont, la Maison pour tous au Mont Valérien et le centre P'arc-en-Ciel dans le quartier du Parc, Nanterre comptera à l'avenir 6 Centres sociaux et culturels : un niveau exceptionnel en Ile-de-France. D'autres équipements viennent tout simplement en raison des nouveaux besoins des familles : équipement sportif sur le Plateau et le Mont Valérien, ouverture d'une école maternelle au moulin des Gibets, la pose de la 1^{ère} pierre d'une crèche sur Rouget de Lisle au printemps, ce sera la 24^{ème} sur la ville, mais aussi un équipement pour personnes âgées route des Fusillés et une maison sur le quartier du Chemin de l'Île.

3^{ème} priorité forte, le quartier du Parc : le programme de renouvellement urbain et social sur les deux quartiers du Parc, le Parc Nord et le Parc Sud, est lancé depuis le 1^{er} février dernier. 4 débats l'ont initié. Des actions ont déjà été mises en œuvre : réaménagement des espaces publics au pied des tours Aillaud, réfection de l'avenue Pablo Picasso, dispositif après le collège, plan d'action pour la sécurité publique et la prévention. En 2007, des projets en cours seront réalisés : la mise en place d'un lieu ressources pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi

en lien avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, l'ouverture d'un second relais d'Assistantes Maternelles sur la ville, au pied des Tours Aillaud, l'ouverture fin décembre du centre social et de santé, bâtiment qui trouvera toute sa place dans le quartier et l'installation d'une mairie de quartier sur le Parc Nord fin 2007, début 2008. Fin juin, à l'occasion de la fête de quartier, un bilan des débats qui se tiennent actuellement a été fait pour parvenir à un diagnostic partagé.

4^{ème} priorité, « la jeunesse » : après les assises jeunesse qui se sont tenues en 2006, la municipalité a pris 30 engagements, pour que soit connu, reconnu ce que font, pensent et disent les jeunes de leur ville. Des ateliers vont être formalisés sur des questions aussi cruciales que le logement, l'emploi, la lutte contre la discrimination... La Ville, avec les jeunes, a l'intention d'aller jusqu'au bout. Collectivement, il a été décidé de faire un point d'étape tous les 6 mois, un premier rendez-vous s'est tenu le 13 mars, le suivant est programmé en novembre. La préoccupation de la jeunesse à Nanterre n'est pas nouvelle, elle se traduit directement dans l'ensemble des actions des services municipaux : bien sûr au sein des services jeunesse, et enfance, mais pas seulement. Sur les questions de logement, la problématique des jeunes est prise en considération à part entière, ainsi que sur les activités sportives et culturelles, et sur le champ de la prévention, de la santé... Une estimation financière a été faite, sans le personnel communal affecté, environ 3,5 millions d'euros seraient affectés sur l'enjeu jeunesse.

5^{ème} priorité : « Développer les solidarités » pour tous, personnes âgées, familles, personnes handicapées » : en juin, une Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (une MAPAD) de 90 chambres ouvrira avenue Maréchal Joffre, après la Chamade ouverte en 2003, la municipalité souhaite continuer d'élargir les offres sur la ville.

Odile WAFLART s'interroge sur l'accessibilité du Centre de Santé aux personnes handicapées et sur son éventuelle rénovation. Didier DEBORD reconnaît que le centre de santé nécessite une réhabilitation totale. Il est important que le celui-ci reste dans le centre-ville car il répond à un réel besoin des habitants. N'existant pas de terrain disponible sur ce secteur, la Ville doit envisager une reconstruction sur site. Mais aucun projet n'est à l'heure actuelle arrêté car l'espace présente un certain nombre de contraintes puisqu'il est situé sur le périmètre classé de la cathédrale. Par contre sur la question du handicap et de l'accès handicapé, la Ville doit y travailler dans le cadre de la loi et de la charte. La Ville s'y est engagée. Les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes. Il faut travailler d'une manière plus générale sur la question de la santé dans notre Ville. On constate aujourd'hui qu'il est de plus en plus en plus difficile d'accéder à des professionnels de santé. A Nanterre et aussi ailleurs. Ce problème n'est pas spécifique à Nanterre. Mais c'est une réelle difficulté de l'accès aux soins en France. Même si cette question ne relève pas de la compétence des collectivités territoriales, la Ville mène une démarche volontaire dans ce domaine.

6^{ème} priorité : L'autre chantier sur lequel la ville est investie depuis des décennies « Faire participer le plus grand nombre », habitants, salariés, étudiants... : la démarche dite de « démocratie participative » est inscrite dans les pratiques municipales. Ces dernières années, rien n'est sorti de terre, rien n'a été décidé, sans qu'au préalable, il y ait eu débat, parfois affrontement avec les habitants. Cela a été le cas sur le devenir du site des Chenevieux, pour le centre social et de santé du Parc, sur les projets de renouvellement urbain et social des quartiers, avec chaque fois la mise en place d'ateliers où se rencontrent les habitants. A ce titre, Nanterre a été désignée à l'unanimité par plus de 200 autorités locales, ville d'accueil du prochain Observatoire Internationale de la Démocratie Participative, qui se tiendra en novembre prochain.

Un habitant souhaite avoir des précisions sur cette initiative. D. DEBORD rappelle que *« la ville de Nanterre s'est lancée à la fin des années 70 dans une démarche de démocratie participative. L'idée était de mettre en place un processus entre les échéances électorales permettant de structurer la vie de la collectivité à travers des échanges avec des habitants. A la fin des années 90, cette démarche s'est développée dans un certain nombre de pays et notamment au Brésil qui a mis en place un système de démocratie participative très poussé. C'est l'idée que le citoyen est aussi acteur de son devenir. A partir de là, c'est fédérer un réseau mondial dans lequel la ville de Nanterre a souhaité s'inscrire pour échanger ses expériences avec d'autres pays. La ville a donc développé un réseau des autorités locales de périphérie qui regroupe des villes de banlieues. Ainsi une démarche internationale s'est créée dans laquelle la ville est partie prenante et Nanterre s'est portée candidate pour organiser à l'automne un débat sur la question de la démocratie participative »*.

7^{ème} priorité : Pour finir, sur les axes forts de cette année, la Ville souhaite continuer d'avancer sur la question de la modernisation du service public communal, acteur à part entière de la mise en place des actions de la ville : une direction « accueil et logistique » a été mise en place. L'organisation de réunions dans les services et les quartiers participe au dialogue social, initié il y a maintenant un peu plus de deux ans. La Ville avance sur l'évaluation des politiques publiques, avec une 1^{ère} étape qui consiste à identifier les bénéficiaires des services

publics (profil socio-économique, âge, sexe, quartier). La priorité de la Ville est et reste la qualité du service public et du service rendu.

Ces 7 priorités s'inscrivent dans une perspective de développement durable, pour mieux répondre aux besoins des Nanterriens, avec notamment le Plan Climat Territorial : les services de la Ville sont en partie concernés par ce plan climat territorial et y ont participé dans le cadre du bilan Carbone. A savoir, au niveau du patrimoine et des services gérés par la ville, 8 247 tonnes équivalent Carbone sont produites tous les ans, soit 359 tonnes par agent. Avec le plan climat territorial, la municipalité prend 2 engagements principaux : une réduction des gaz à effet de serre de 10% en 5 ans sur l'ensemble du territoire et un haut niveau de performance énergétique pour tout nouveau bâti sur Nanterre (logements sociaux, privés, bâtiments publics ou tertiaires).

Mais penser dans une perspective de développement durable, c'est aussi réfléchir autrement le développement économique de la ville. Aujourd'hui, il ne paraît pas concevable de continuer d'avancer lorsque sur un même territoire se juxtapose le plus grand bassin d'emplois d'Europe, autour de La Défense, et une ville comme Nanterre avec un taux de chômage officiel de 14%, soit un peu plus de 4 000 demandeurs d'emploi, mais chiffre estimé à plus de 8 000 si on prend en compte tous les emplois précaires non souhaités, les bénéficiaires des minimas sociaux. L'emploi, c'est les entreprises, aussi la ville a décidé de solliciter les plus grandes entreprises de la ville pour embaucher en priorité les Nanterriens, voir former les plus jeunes, en passant un engagement à travers des chartes ville entreprises, 10 seront signées début avril, à terme l'objectif d'en signer 24 a été fixé.

Une habitant s'interroge sur le travail de fond envisagé par la Ville en direction des demandeurs d'emploi et des emplois précaires. « *La question de l'emploi n'est pas une compétence directe des collectivités locales*, précise D. DEBORD, *mais une compétence de l'Etat, des régions, voire des départements dans certains domaines* ». A Nanterre, la Ville a souhaité avoir une politique volontariste dans ce domaine, en développant d'une part des partenariats avec des associations au niveau local pour répondre aux situations d'urgence, ce qui ne peut être qu'une réponse ponctuelle, et en menant d'autre part un travail de fond et de longue durée, comme l'ouverture de la Maison de l'emploi et de la Formation ou le partenariat mené avec des entreprises par le biais des chartes emploi.

Un habitant s'interroge sur le soutien que peut apporter la Ville aux jeunes nanterriens qui souhaitent créer leur entreprise, dans le domaine des services, de la restauration et autres, notamment dans le cadre du projet Seine Arche. D. DEBORD rappelle que l'idée est d'avoir une diversité dans l'offre d'entreprises et dans l'offre commerciale et de ne pas rester dans la mono-activité. Il faut en effet s'assurer que la demande des salariés, mais aussi celle des riverains puisse être couverte en terme de commerces (commerces de proximité, pôles commerciaux, restauration...). En ce qui concerne l'aide à la création d'entreprises, la direction de la vie économique de la Ville et la Maison de l'emploi ont un rôle à jouer dans l'aide au montage de projets.

Didier DEBORD précise enfin que pour le quartier du Centre-Ville, de nombreuses dépenses d'investissement ont été effectuées au cours des dernières années (place Gabriel Péri, rénovation du centre ancien...). Mis à part le réaménagement de la rue des Venêts prévu cette année, la Ville sera donc en 2007 davantage sur des dépenses de fonctionnement et d'entretien que sur de gros projets d'investissement. Dans les années à venir des travaux importants pourront être envisagés dans le cadre du projet de la Boule.

A l'occasion de ce débat budgétaire, Didier DEBORD souhaite informer les habitants du contexte dans lequel la Ville travaille. Concernant les moyens financiers, il faut souligner la contradiction dans laquelle la Ville et plus largement les collectivités territoriales se trouvent. Ces deux dernières années, les communes sont en charge de quatre responsabilités nouvelles inscrites dans la loi : l'emploi ; la réussite éducative ; la gestion du contingent logement du préfet ; et maintenant, si la loi s'applique, la coordination des politiques de prévention de la délinquance. Pour y faire face, les moyens financiers n'ont pas été augmentés, au contraire. La dernière réforme de la taxe professionnelle avec son plafonnement prive la Ville de 740 000 € cette année, ceci après la réforme de la suppression de la part salaire, qui a été lourde à digérer en 1999 pour les collectivités locales : à Nanterre le manque à gagner a été estimé à près de 7 millions d'euros. Le dynamisme de la ville en matière de développement économique ne permet pas de combler le différentiel. C'est pour cela que la Ville est amenée à effectuer des arbitrages de plus en plus serrés. L'enjeu ici est de mieux dépenser. L'idée est de définir un cadre de travail en limitant les dépenses de fonctionnement d'environ 3%, et en maintenant une masse salariale stable par une redéfinition des missions du personnel. La municipalité a fait le choix d'avoir un service public fort, apprécié par les habitants. La Ville ne souhaite pas le déléguer. Toutes les collectivités ne font pas ce choix. Didier DEBORD donne l'exemple du Conseil Général qui a délégué l'insertion des bénéficiaires du RMI à des sociétés extérieures.

« *A combien s'élève le chiffrage global des transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales ?* », questionne un habitant. Il est difficile de le chiffrer mais il est possible de donner quelques exemples. Didier DEBORD donne celui de la prise en charge par les collectivités il y a quelques années du coût de la fabrication des cartes d'identité. La Ville de Nanterre a accepté ce transfert mais a imposé des conditions au commissariat qui jusque là en avait la charge. En contrepartie de la dépense supplémentaire engendrée par ce transfert, elle a souhaité que les personnels de la police nationale dégagés de cette activité travaillent pour la collectivité par une présence plus importante sur le terrain. D. DEBORD ajoute : « *Il faut par ailleurs savoir qu'aujourd'hui, des collectivités attaquent l'Etat et demandent le remboursement des frais engagés et supportés par les habitants des collectivités. Des compensations financières sont annoncées mais il est difficile d'avoir la certitude que ces engagements seront tenus* ».

Concernant les dépenses d'investissement, elles restent stables en 2007 et s'élèvent à environ 40 millions d'euros. Le niveau d'investissement depuis le début du mandat a été de 252 millions d'euros.

Globalement, dans le cadre d'une analyse financière sur le long terme, allant jusqu'en 2020, en intégrant l'ensemble des opérations Seine Arche, le coût des nouveaux équipements en investissement et en fonctionnement, le niveau d'emprunt à mobiliser durant les 5 années à venir reste relativement important, 32 millions en 2007, pour à terme vers 2012 retrouver son niveau antérieur, 15 millions d'euros. Ainsi, la recherche de la maîtrise des dépenses est un élément clé du budget, pour 2007 et les années à venir. Pour l'équilibre du budget, il existe deux marges de manœuvre : augmenter l'emprunt, ce que la Ville souhaite faire cette année, et/ou augmenter la fiscalité, qui n'est pas l'option retenue en 2007, mais la fiscalité a augmenté les 3 années précédentes.

« *Pourquoi la Ville n'envisage-t-elle pas cette année une augmentation des impôts locaux ?* », intervient un habitant. Pour l'année 2007, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux, d'une part parce qu'ils ont déjà été augmentés trois fois dans le mandat et d'autre part parce que le taux est aujourd'hui à un niveau satisfaisant. « *Dans les années futures, de gros investissements verront le jour et à ce moment là, des augmentations de fiscalité seront envisageables* », précise D. DEBORD. La seule taxe qui risque d'être augmentée est celle des ordures ménagères. Celle-ci sera légèrement revalorisée pour correspondre au coût réel de la prestation que supporte la collectivité, tout en préservant une certaine solidarité dans la prestation de ramassage des ordures ménagères.

« *La réduction du coût de la collecte des ordures ménagères peut-elle être anticipée ?* » s'interroge Michel MATHYS, président de l'ABERPA. La dernière commission environnement a fait état d'une enquête qui permettrait, à partir de 2009, de réduire le coût de collecte des ordures ménagères en diminuant leur fréquence dans certains secteurs, notamment dans les zones pavillonnaires. « *La Ville ne peut-elle pas anticiper avant 2009 afin de contenir ces dépenses ?* », ajoute m. MATHYS. « *La réduction de la fréquence des collectes est difficilement envisageable dans le centre ancien, notamment dans l'habitat collectif car les locaux de stockage des ordures ménagères sont peu nombreux et exigus* », explique Didier DEBORD. « *Cela peut par contre se justifier sur certains secteurs pavillonnaires ou dans de l'habitat collectif récent. Peut être faut-il réfléchir à d'autres dispositifs que la benne individuelle. Pour la collecte du verre par exemple, des bennes sont intégrées dans la chaussée ce qui permet de gagner en espace et en esthétisme* ».

« *A combien correspond le niveau d'emprunt ?* », questionne un habitant. Au cours des dernières années, la Ville a souhaité réduire le recours à l'emprunt et a ainsi dégagé des marges pour l'avenir afin que la ville ait une capacité d'emprunt plus importante pour faire face aux investissements futurs. En 2007, la Ville va mobiliser 32 millions d'euros. Cependant l'emprunt inscrit dans le budget 2007 s'élève à 25 millions d'euros. En effet, dans le budget précédent la Ville n'a pas mobilisé la totalité de l'emprunt. Entre le moment où la Ville décide de construire un équipement et le moment où celui-ci est réellement réalisé, il y a du temps. L'emprunt est alors inscrit dans le budget de l'année de la décision mais il est réellement mobilisé financièrement l'année de la réalisation de l'équipement. Cela va se produire jusqu'en 2012. Après 2012, la Ville va revenir à un niveau d'emprunt habituel de l'ordre de 15 millions d'euros car les dépenses d'investissement vont diminuer. Tous les équipements et les infrastructures sur Seine Arche seront en effet réalisés.

« *Pourquoi ce recours systématique à l'emprunt alors que de nouvelles entreprises vont venir s'installer à Nanterre dans le cadre du projet Seine Arche et vont apporter des ressources supplémentaires à la Ville ?* » questionne un habitant. « *Les recettes supplémentaires générées par l'arrivée de nouvelles entreprises seront moins importantes que celles que la Ville aurait pu espérer il y a quelques années, notamment en raison de la réforme sur la taxe professionnelle et de son plafonnement* », précise D. DEBORD. Dans le cadre de ces aménagements, l'objectif est de parvenir à l'implantation d'une diversité professionnelle d'entreprises. Les

grands sièges sociaux par exemple sont plafonnés au niveau de la taxe sur la valeur ajoutée, ce qui limite leur contribution. Aussi, des dépenses nouvelles vont intervenir liées aux équipements qui vont se construire (écoles, centres de loisirs, crèches...) et aux infrastructures qui vont être créées (entretien des routes, éclairage public, entretien des parcs...). « *Il est difficile de dire aujourd'hui si les recettes complémentaires vont équilibrer les dépenses*, conclut D. DEBORD. *La Ville devra y travailler et rester prudente. Sur Seine Arche, le programme est mixte (bureaux, logements, équipements...).* *L'idée est de recréer des liens entre les quartiers et donc d'avoir une mixité d'activités sur ce secteur. Il sera en effet nécessaire qu'un bilan soit fait sur le rapport entre les ressources nouvelles et les dépenses nouvelles* ».

« *Quel pourcentage représente la taxe professionnelle dans les recettes et les frais du personnel dans les dépenses ?* », demande Odile WAFLART. La taxe professionnelle représente 51,16% des ressources de la Ville et les frais du personnel 58,63% des dépenses de fonctionnement. Didier DEBORD rappelle que la Ville a souhaité avoir un service public fort. Aussi, le fonctionnement des nouveaux équipements de la Ville nécessite du personnel (personnel administratif, de terrain, de crèche, centre de santé...). Le pourcentage des frais de personnel à Nanterre correspond à celui des villes équivalentes.

Un habitant s'interroge sur la transparence du compte administratif. Didier DEBORD précise que chaque année, la Ville dresse un bilan pour vérifier que le montant des dépenses attribuées par service au départ pour mener ses actions correspond bien aux dépenses faites réellement dans l'année. Toutes ces opérations sont retracées dans ce qu'on appelle « le compte administratif ». Il peut y avoir un excédent, mais pas de déficit. Il est d'ailleurs de moins en moins fréquent que le service ne dépense pas la totalité de son budget attribué car ce dernier est calculé au plus juste. S'il y a un excédent, ces sommes sont réinjectées par des décisions modificatives budgétaires dans le budget de la Ville. Il peut arriver, en cours d'exécution du budget qu'une dépense ne soit plus finalement nécessaire ou pertinente. Lorsque des dépenses votées ne sont pas réalisées, elles se retrouvent au mois de juin lors du vote du compte administratif. Car si le conseil municipal vote le budget, il vote également les dépenses réelles qui ont été exécutées. « *Les comptes administratifs doivent pouvoir être accessibles aux habitants à l'agora* », ajoute Didier DEBORD.

D. DEBORD présente ensuite le temps fort qui sera organisé le 31 mars prochain autour du thème : « projet de ville, projets de vies, parlons d'avenir ». Ce thème fait écho aux préoccupations exprimées par un grand nombre de Nanterriens de mieux appréhender la cohérence et l'ampleur de tout ce qui se développe au plan urbain dans la Ville. Il porte également la volonté forte de la Ville de recueillir les avis des habitants, de faire le point ensemble pour continuer de décider ensemble.

Ce débat sera organisé autour de 4 supports :

- Un film partant de la perception de la ville et de ses projets par les habitants,
- Une réunion publique,
- Une matinée de visites de la ville en bus,
- Une semaine d'exposition des projets à l'Agora.

Les personnes qui le souhaitent peuvent dès à présent s'inscrire pour le tour de la Ville en bus.

O. WAFLART intervient ensuite sur un certain nombre de questions diverses.

- Sur l'accessibilité des bureaux de vote, D. DEBORD confirme qu'ils seront accessibles aux personnes handicapées pour les élections à venir.
 - Elle émet également le souhait que des conseils de quartier communs aux quartiers Vieux Pont et Centre soient organisés pour les questions relevant du plan de circulation
 - Elle s'interroge sur l'état d'avancement de la réflexion sur le commerce en centre ville. Un manager de commerce vient d'être recruté et a repris le dossier. ➤ Elle informe le conseil de quartier sur la conférence de presse tenue récemment par C. Bourcet à l'Agora au sujet de l'intercommunalité sur l'eau. Ce sont des contrats qui sont en cours de renouvellement et qui impactent sur le prix de l'eau.
 - Elle regrette la dégradation du jardin Lebon, ouvert l'année dernière. Depuis plus de trois semaines une plaque au niveau du portail a été dévissée.
 - Elle souhaite que la Ville conforte sa volonté de redonner les trottoirs aux piétons et aux circulations douces.
- D. DEBORD rappelle que la Ville est dans une optique de partage des voiries.
- Elle regrette que le Conseil général ne puisse financer l'ouverture de l'accueil du Parc du chemin de l'Île et que les toilettes qui s'y trouvent ne soient pas accessibles aux personnes handicapées.